

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 14 avril 2015

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Jean-Louis GREAU, Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Sylvain BOUVIER, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN et Rémy BARGE.

Excusés : Patricia GUENEAU

Procurations : Corinne DRUHET à Gisèle PLAZA
Patricia GUENEAU à Sylvain BOUVIER
Fabrice MONNERY à Lucienne MARTIN
Jean-Yves NOEL à Mara PHILIP

Secrétaire : Marie-Odile ROUSSELET

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 mars 2015 est approuvé.

Approbation des Comptes de Gestion 2014 – Commune et budgets annexes (Centre Aquatique, CIR, Eau et Assainissement, Lotissement Les Tilleuls)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2014 – Eau et Assainissement

Après présentation du compte administratif de l'eau et assainissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'adopte par 13 voix pour et 1 abstention (Maire).

Compte Administratif 2014 – Centre International de Rencontres

Après présentation du compte administratif du Centre International de Rencontres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'adopte par 13 voix pour et 1 abstention (Maire).

Compte Administratif 2014 – Centre Aquatique

Après présentation du compte administratif du Centre Aquatique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'adopte par 13 voix pour et 1 abstention (Maire).

Compte Administratif 2014 – Lotissement « Les Tilleuls »

Après présentation du compte administratif du Lotissement « Les Tilleuls », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'adopte par 13 voix pour et 1 abstention (Maire).

Compte Administratif 2014 – Commune

Après présentation du compte administratif de la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'adopte par 13 voix pour et 1 abstention (Maire).

Budget primitif 2015 : Service de « Eau et Assainissement »

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section d'exploitation : 197 810,00 €
- section d'investissement : 310 100,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le vote à l'unanimité.

Budget primitif 2015 : Centre International de Rencontres

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 264 180,00 €
- section d'investissement : 7 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le vote à l'unanimité.

Budget primitif 2015 : Centre Aquatique

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 1 493 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le vote à l'unanimité.

Budget primitif 2015 : Commune

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 8 647 453,00 €
- section d'investissement : 14 641 550,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le vote à l'unanimité

Extension et rénovation du restaurant La Rotonde – Marché de travaux – Lot 3 – Avenant 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot 3 pour un montant de 4 202,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant. Le montant total des travaux pour l'ensemble des lots s'élève désormais à 1 097 001,93 € HT.

Loyer propriété PERRAUD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer la propriété PERRAUD et fixe le montant du loyer mensuel à 500,00 € à compter du 1^{er} mai 2015, puis 750,00 € à compter du 1^{er} mai 2016.

Loyer local commercial, sis 827 rue Claires Fontaines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer le local commercial, sis 827 rue Claires Fontaines et fixe le montant du loyer mensuel à 400,00 €.

Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 15 avril 2015

Le Maire,

Marcel JACQUIN